



SESSION RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2009 TABLE DES MATIÈRES

2. ORDRE DU JOUR	540
2.1 2009 03 054 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2009.....	540
3. PROCÈS-VERBAUX	541
3.1 2009 03 055 LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2009	541
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	542
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SESSIONS.....	542
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS	542
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	542
6. RAPPORT DU MAIRE	542
6.1 RAPPORT ET SUIVIS DU MAIRE.....	542
7. URBANISME.....	542
7.1 FOSSE À FUMIER DE LAURENCE WEGLOWSKI	542
7.2 2009 03 056 ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ (RÈGLEMENT 336-2008).....	542
7.3 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT (336-2009) MODIFIANT LE RÈGLEMENT 336-2008.....	542
7.4 2009 03 057 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT	542
7.5 2009 03 058 OUVERTURE DU POSTE : INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT	543
7.6 2009 03 059 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MUNICIPALITÉ	543
8. VOIRIE MUNICIPALE	543
8.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE FÉVRIER 2009	543
8.2 2009 03 060 APPEL D'OFFRE PAVAGE DU CHEMIN FAVREAU (ROUTE 251)	543
8.3 2009 03 061 LOCATION DE LA NIVELEUSE POUR L'ANNÉE 2009.....	543
9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU.....	544
10. SÉCURITÉ	544
10.1 2009 03 062 DEMANDE DE SUBVENTION CAMÉRA THERMIQUE	544
11. LOISIRS ET CULTURE	544
11.1 2009 03 063 OFFRE D'EMPLOI POUR MONITEURS (3), ACCOMPAGNATEUR POUR PERSONNES HANDICAPÉ (1)	544
11.2 2009 03 064 DATE DE L'INSCRIPTION ET TARIFS DE FRÉQUENTATION OTJ 2009.....	544
11.3 2009 03 065 TARIF DE FRÉQUENTATION PISCINE 2009	545
11.4 2009 03 066 APPUI À LA TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE	545
12. CORRESPONDANCE.....	546
12.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS DE FÉVRIER 2009.....	546
12.2 2009 03 067 ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE	546
13. TRÉSORERIE	546
2009 03 068 13.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 MARS 2009	546
13.2 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 JANVIER 2009.....	546
13.3 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 28 FÉVRIER 2009	546
13.4 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 28 FÉVRIER 2009	546
13.5 2009 03 069 ADOPTION : RÈGLEMENT 317-2009 DÉCRÉTANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	546
13.6 2009 03 070 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2009 01 018	547
13.7 2009 03 071 ADOPTION DE LA RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DU « RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2008 AFIN D'AUTORISER LE CONSEIL À PROLONGER D'ENVIRON 665 MÈTRES LE RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR L'EMPRISE DU CHEMIN	



TREMBLAY SUR LES LOTS 11A-P ET 10B-P, RANG 8 ET LE LOT 11C-P, RANG 9 DU
CADASTRE DE CLIFTON, POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 75 000 \$ » 547

14. DIVERS 548

14.1 2009 03 072 VINS ET FROMAGES EXPOSITION VALLÉE DE LA COATICOOK..... 548

14.2 2009 03 073 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES SÉCURITÉ INCENDIE 549

14.3 PIÈCE DE THÉÂTRE ET SOUPER INFO-CRIME..... 550

16. 2009 03 074 LEVÉE DE LA SESSION 550



Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès verbal de la session régulière du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 2 mars 2009, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, madame Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Lise Désorcy Côté

Monsieur Christian Lanctôt

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

2. Ordre du jour

2.1 2009 03 054 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 2 mars 2009

1. Ouverture

1.1 Prière.

2.3 Mot de bienvenue de madame le maire.

2. Ordre du jour

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 2 mars 2009

3. Procès-verbaux (La lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 février 2009 et de la session extraordinaire du 23 février 2009.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux des dernières sessions régulière et extraordinaire.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du maire

7. Urbanisme

7.1 Fosse à fumier de Laurence Weglowski

7.2 Accès à la propriété

7.3 Avis de motion : règlement (336-2009) modifiant le règlement 336-2008

7.4 Acceptation de la démission de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

7.5 Ouverture du poste : inspecteur en bâtiment et en environnement

7.6 * Planification stratégique de la municipalité

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de février 2009.

8.2 Appel d'offre pavage du chemin Favreau (Route 251)

8.3 Location de la niveleuse pour l'année 2009

9. Environnement et hygiène du milieu

9.1

10. Sécurité

10.1 *Demande de subvention caméra thermique

11. Loisirs et Culture

- 11.1 Offres d'emploi pour moniteurs (3), accompagnateur pour personne handicapé (1)
- 11.2 Date de l'inscription et tarifs de fréquentation OTJ 2009
- 11.3 Tarifs fréquentation piscine 2009
- 11.4 * Appui à la Table de concertation culturelle

12. Correspondance

- 12.1 Dépôt de la correspondance reçue en février 2009
- 12.2 Adoption par résolution de la correspondance.

13. Trésorerie

- 13.1 Adoption des comptes à payer au 2 mars 2009.
- 13.2 Conciliation bancaire au 31 janvier 2009
- 13.3 Liste des comptes à recevoir au 28 février 2009.
- 13.4 Liste des déboursés au 28 février 2009
- 13.5 Adoption : Règlement 317-2009 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.
- 13.6 Abrogation de la résolution 2009 01 018
- 13.7 Adoption de la Réalisation complète de l'objet du « Règlement numéro 319-2008 afin d'autoriser le conseil à prolonger d'environ 665 mètres le réseau d'égout domestique sur l'emprise du chemin Tremblay sur les lots 11A-P et 10B-P, rang 8 et le lot 11C-P, rang 9 du cadastre de Clifton, pour une dépense et un emprunt de 75 000 \$ »

14. Divers

- 14.1 Vin et fromages *Exposition Vallée de la Coaticook*
- 14.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 14.3 Pièce de théâtre et souper Info-Crime

15. Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la session régulière du 2 mars 2009 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

3. Procès-verbaux

3.1 2009 03 055 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 février 2009 et de la session extraordinaire du 23 février 2009

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 2 février 2009 et le procès-verbal de la session extraordinaire du 23 février 2008 soient adoptés tels que lus et rédigés.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



QUE le conseil accepte la démission de M^{me} Lise Got à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 1 ADOPTÉE.

7.5 2009 03 058 Ouverture du poste : inspecteur en bâtiment et en environnement

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
ET RÉSOLU :

QU'UN poste conjoint, à temps plein, soit créé avec les municipalités d'East Hereford, de Saint-Hermémégilde et de Sainte-Edwidge-de-Clifton ainsi que la MRC de Coaticook ;

QUE les candidats soient rencontrés par le comité représenté par MM. Gary Caldwell et Réjean Fauteux de notre municipalité ;

ET QUE le comité fasse une recommandation au conseil municipal.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

7.6 2009 03 059 Planification stratégique de la municipalité

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
De reporter ce sujet à une date ultérieure.

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de février 2009

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois de février 2009. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

8.2 2009 03 060 Appel d'offre pavage du chemin Favreau (Route 251)

ATTENDU QUE des travaux de pavage sur le chemin Favreau sont évalués à plus de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
ET RÉSOLU :

DE procéder à des appels d'offres pour le pavage du chemin Favreau sur une distance de +/- 600 mètres.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

8.3 2009 03 061 Location de la niveleuse pour l'année 2009

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
ET RÉSOLU :



QUE les frais d'inscription pour l'année 2009 soient les suivants :

Frais d'inscription pour la saison 2009

	<i>Résidants</i>	<i>Non-résidants</i>
Premier enfant	105 \$	145 \$
Deuxième enfant	85 \$	115 \$
Troisième enfant	70 \$	85 \$
Quatrième enfant	60 \$	75 \$

QUE le paiement doit se faire au moment de l'inscription ;

QUE les frais d'inscription comprennent tous les frais d'admission lors des sorties, les frais de transport, de piscine et le matériel nécessaire pour toutes les activités ;

Que l'âge requis pour s'inscrire est de 5 ans jusqu'à 12 ans. L'enfant doit être inscrit à la maternelle en septembre 2009.

QU'un service de garde est aussi offert selon les besoins (environ de 7 h 00 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 30). Le coût pour ce service est à déterminer.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

11.3 2009 03 065 Tarif de fréquentation piscine 2009

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;
ET RÉSOLU :

QUE les frais de fréquentation pour la piscine soient les suivants :

<i>Nombre de personnes</i>	<i>Coût</i>
Passe pour une personne	25 \$
Passe familiale de 2 personnes	35 \$
Passe familiale de 3 personnes	45 \$
Passe familiale de 4 personnes	65 \$
Passe familiale de 5 personnes	80 \$
Passe familiale de 6 personnes	95 \$
Entrée par personne pour une journée	2 \$

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

11.4 2009 03 066 Appui à la Table de concertation culturelle

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétrault ;
ET RÉSOLU ;

D'appuyer la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC) dans son projet de mise en valeur de personnages historiques ;
DE faire parvenir une lettre d'appui à la TCCC une lettre d'appui au projet ;
D'engager la municipalité dans l'aménagement de l'installation, son entretien et l'embellissement du terrain.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



12. Correspondance

12.1 Dépôt de la liste de la correspondance reçue au mois de février 2009

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois de février 2009.

12.2 2009 03 067 Adoption par résolution de la correspondance

SUR PROPOSITION DE monsieur la conseillère Lise Désorcy Côté ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller le conseiller Jean-Yves Masson ;
IL EST RÉSOLU :

QUE la correspondance du mois de février 2009 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

13. Trésorerie

2009 03 068

13.1 Adoption des comptes à payer au 2 mars 2009

13.2 Conciliation bancaire au 31 janvier 2009

13.3 Liste des comptes à recevoir au 28 février 2009

13.4 Liste des déboursés au 28 février 2009

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Martial Tétreault ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
IL EST RÉSOLU :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 2 mars 2009 pour un total de 105 222,38 \$;

QUE le caisse déboursé, les comptes à recevoir, le relevé des comptes au 28 février 2009 ainsi que la conciliation bancaire au 31 janvier 2009 soient acceptés tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 105 222,38 \$.

13.5 2009 03 069 Adoption : règlement 317-2009 décrétant l'augmentation du fonds de roulement

ATTENDU QUE conformément au règlement numéro 317-2003 la Municipalité constituait un fonds de roulement d'un montant de soixante-quatre mille cent soixante-quinze dollars (64 175 \$) à même son fonds général;

ATTENDU QUE ce fonds n'excédait pas dix (10) pour cent des crédits prévus au budget de l'exercice financier en vigueur au moment de sa constitution;

ATTENDU QUE le budget du présent exercice financier est au montant d'un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent trente (1 249 930 \$);

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 1094 du Code municipal du Québec la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton peut augmenter le montant du fonds de roulement et en ce sens, elle désire se prévaloir de la loi;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 février 2009. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu à même le présent avis copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lise Désorcy Côté ;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, par règlement du conseil de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, et il est, par le présent règlement portant le numéro 317-2009, décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule est partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Dans le but de mettre à la disposition du conseil de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton les deniers dont elle a besoin pour les fins de sa compétence, le fonds de roulement tel que décrété par le règlement portant le numéro 317-2003 est augmenté par les présentes.

Le conseil y affecte à cette fin une somme de quinze mille dollars (15 000 \$) à même le fonds général, cette partie s'additionnant au montant affecté au fonds de roulement de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) pour un total de cent mille dollars (100 000 \$) et ne pas excéder vingt (20) pour cent des crédits prévus au budget du présent exercice financier de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, lequel exercice prévoit des crédits de l'ordre d'un million deux cent quarante-neuf mille neuf cent trente (1 249 930 \$);

ARTICLE 3

Le montant du fonds de roulement n'excède pas le montant de deux cent quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-six dollars (249 986 \$);

Toutefois, si le montant de ce fonds excède le pourcentage prévu au deuxième alinéa de l'article 2 du présent règlement parce que le budget d'un exercice postérieur comporte moins de crédits que celui utilisé pour fixer le montant prévu au présent règlement, ce dernier peut demeurer inchangé.

ARTICLE 4

Les dispositions relatives à tout emprunt du fonds de roulement, à tout remboursement à ce fonds, au dépôt des deniers et aux intérêts générés par ce dépôt telles que décrétées par le règlement 317-2003 constituant un fonds de roulement à la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'appliquent également au présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

13.6 2009 03 070 Abrogation de la résolution 2009 01 018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Christian Lanctôt ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

D'abroger la résolution 2009 01 018 concernant le règlement d'emprunt 319-2008.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

13.7 2009 03 071 Adoption de la Réalisation complète de l'objet du « Règlement numéro 319-2008 afin d'autoriser le conseil à prolonger d'environ 665 mètres le réseau d'égout domestique sur l'emprise du chemin Tremblay sur les lots 11A-P et 10B-P, rang 8 et le lot 11C-P, rang 9 du cadastre de Clifton, pour une dépense et un emprunt de 75 000 \$ »



ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a émis le 07 février 2007, une attestation de conformité pour le projet de Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté lors de la session ordinaire tenue le 21 février 2007 ledit schéma sans modification.

ATTENDU que le Schéma de couverture de risques en incendie est entré en vigueur le jour de la publication de l'avis à cet effet, dans un journal diffusé sur son territoire, soit le 23 février 2007 ;

ATTENDU que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'est engagée à mettre en application les dispositions contenues dans le plan de mise en œuvre dudit schéma ;

ATTENDU que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) désire reconnaître les efforts du monde municipal en matière de gestion de risques ;

ATTENDU que la MMQ offre une réduction correspondant à 10 % de la prime « Bâtiments et contenu » sera accordée aux municipalités locales et régionales ayant adopté un schéma de couverture de risques approuvé par le ministère de la Sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU de demander à la Mutuelle des municipalités d'accorder à la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton une réduction correspondant à 10 % de la prime « Bâtiments et contenu » puisque le schéma de couverture de risques de la MRC de Coaticook fut approuvé par le ministère de la Sécurité publique et que la municipalité s'applique à mettre en application les dispositions contenues dans son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

14.3 Pièce de théâtre et souper Info-Crime

Activités non retenues.

16. 2009 03 074 Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET RÉSOLU :

QUE la session régulière du 2 mars 2009 soit levée à 21 h 45.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Linda Ouellet, Maire

Réjean Fautoux
Directeur général et secrétaire-trésorier